



RAPPORT D'ACTIVITE

2023 - 2024 TAD CC

AUNIS SUD

Communauté de Communes d'AUNIS SUD

Le présent rapport d'activité se réfère à la convention de délégation de compétence TAD (avant signature d'un Contrat Opérationnel de Mobilité) ou à la convention de délégation de compétence mobilité (après signature d'un COM). Il permet à la Communauté de Communes de remplir ses prérogatives en tant qu'AO2 auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine AO1 (Cf. art.L1411-3 du CGCT).

Ce rapport s'articule en 7 parties :

I. Informations relatives à l'AO2 : Questions 1 à 5

II. Description du service : Questions 6 à 14

III. Bilan de l'exécution du service : Questions 15 à 20

IV. Qualité du service : Questions 21 à 24

V. Bilan financier : Questions 25 à 34

VI. Volet environnemental : Question 35

VII. Divers : Question 36 à 38

I. Informations relatives à l'AO2

Cette partie vise à préciser l'adresse de la Communauté de Communes, la date de signature de la convention de délégation et le nom du service TAD.

1. Adresse de la Communauté de Communes

-> N° et Rue

45 Avenue Martin Luther King

017-200041614-20241015-2024_10_04-DE
10/05/2022

2. -> Code postal

17700

3. -> Nom de la ville

Surgères

4. **Date de signature de la convention de délégation**

10/05/2022



5. **Durée de la convention**

1 an à compter du 01/09/2022, renouvelable 3 fois par tacite reconduction

II. Description du service

Cette partie vise à préciser le public cible du service, le type de marché, l'itinéraire ou la zone géographique desservie, les horaires et les jours de fonctionnement.

6. **Public cible** (Cocher la case correspondante. Si autre, préciser)

Tout public

Autre

AR Prefecture

017-200041614-20241015-2024_10_04-DE
Reçu le 24/10/2024

7. Type de marché (*Choisir la case correspondante*)

Prestataire de transport 

8. Si gestion par un prestataire de transport, préciser le nom du transporteur

Titi Floris

9. Nombre de véhicules affectés au service TAD

3 minibus

10. Nom ou numéro des lignes ou circuits TAD

Depuis les 24 communes de l'intercommunalité vers 12 destinations à Surgères le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi.

Depuis les 24 communes de l'intercommunalité vers 7 destinations à Aigrefeuille d'Aunis le mercredi, jeudi et samedi.

11. Zones géographiques desservies (*Pour chaque ligne ou circuit, préciser les points de départ et d'arrivée*)

Depuis les 24 communes de l'intercommunalité vers 12 destinations à Surgères le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi.

Depuis les 24 communes de l'intercommunalité vers 7 destinations à Aigrefeuille d'Aunis le mercredi, jeudi et samedi.

12. Les jours de fonctionnement (*LMMJVSD - pour chaque ligne ou circuit*)

Depuis les 24 communes de l'intercommunalité vers 12 destinations à Surgères le lundi, mardi, ~~mercredi, vendredi et samedi~~

Depuis les 24 communes de l'intercommunalité vers 7 destinations à Aigrefeuille d'Aunis le mercredi, jeudi et samedi.

13. **Horaires** (Préciser les horaires de début et de fin de service pour chaque ligne ou circuit)

Vers les 12 destinations à Surgères :

- lundi de 15h00 à 18h00
- mardi de 9h00 à 12h00
- mercredi de 14h00 à 17h00
- vendredi de 9h00 à 12h00
- samedi de 10h00 à 12h00

Vers les 7 destinations à Aigrefeuille d'Aunis :

- mercredi de 14h00 à 17h00
- jeudi de 9h00 à 12h00
- samedi de 10h00 à 12h00

III. Bilan de l'exécution du service

Dans cette partie, il est question de préciser la fréquentation du service par rapport au nombre d'utilisateurs, le nombre de voyages réalisés, le nombre de kilomètres parcourus et les principaux motifs de voyage toutes lignes ou circuits confondus.

14. **Nombre d'utilisateurs du service/an** (préciser le total toutes lignes ou circuits confondus)

697 (315 sur l'exercice précédent), soit +121%

15. **Nombre de voyages réalisés/an** (Préciser le total toutes lignes ou circuits confondus)

337. 300 vers Surgères (+107%), et 37 vers Aigrefeuille d'Aunis (+68%). Vers Surgère

16. **Nombre de km parcourus/an** (Préciser le total toutes lignes ou circuits confondus)

5 187 (2 703 sur l'exercice précédent), soit +92%

17. Le ou les mois les moins fréquentés pour l'ensemble du service

Juillet 2024 (233,97 km) = -26,22% par rapport à juillet 2023, août 2024 (232,29 km)

18. Le taux de réalisation de l'offre en %*(= nbre de trajets réalisés / nbre de trajets commandés par les usagers)*

100%

19. Indiquer les motifs de déplacement *(plusieurs choix possibles, si autre préciser)*

- Santé
- Administratifs
- Loisirs
- Courses
- Autre

IV. Qualité du service

Cette partie vise à préciser la nature et le nombre de réclamations qui arrivent le plus souvent ainsi que la politique de communication et d'incitation.

20. Le nombre de réclamations/an

Pas de réclamation

21. **Les réclamations qui arrivent le plus souvent** (Cocher la / ou les case (s) correspondante (s) si autres préciser)

Pas de réclamations

Retards

Avance

Autre

22. **Politique de communication et d'incitation**

Flyers - dépliants

Site internet

Insertion dans bulletins infos communal-interco

Autre

23. **Préciser la stratégie de communication employée pour faire connaître le service** (nombre de campagnes de communication, événement organisé, animations, etc.)

Campagne de communication à large spectre : dépliant, site internet, bulletin des collectivités, spots radio.

V. Bilan financier

Cette partie vise à préciser la grille tarifaire appliquée, le déficit d'exploitation et la répartition du budget annuel CC/Région.

24. **La tarification appliquée** : (Cocher la case correspondante)



Tarifs Région Nouvelle-Aquitaine 2024



Tarifs majorés pour les déplacements longue distance au-delà du périmètre communautaire



Modulation tarifaire (prise en charge d'une partie des tarifs appliqués)

25. **Si tarifs majorés ou modulation tarifaire, préciser les montants du ticket unitaire et du ticket aller-retour**

Entrez votre réponse

26. **Charges, recettes et déficit d'exploitation** (Questions 27 à 30)

-> Total des charges/an en € y compris celles liées à la communication

26 220,40 €

27. -> Total des charges liées à la communication en €

1 335,54 €

28. -> Total des recettes/an en €

781,60 €

29. -> Résultat d'exploitation en € (= Charges - Recettes)

25 438,80 €

30. **Budget annuel en € TTC** (Questions 31 à 34)

-> Préciser le budget annuel total, en € TTC

31 630,00 €

31. -> Préciser la part de la Région Nouvelle-Aquitaine, en € TTC (subvention)

15 815,00 €

32. -> Préciser la part de la CC, en € TTC

15 815,00 €

33. -> Si le service est lauréat d'un Appel à Manifestation d'Intérêt ou Appel à Projet, préciser le nom du financeur et le montant annuel alloué, en € TTC

Entrez votre réponse

VI. Volet environnemental

Cette partie vise à indiquer les actions environnementales engagées dans le cadre de l'exécution du service. Pour rappel, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 et le décret n° 2017-21 du 11 janvier 2017 définissent des obligations d'achat ou d'utilisation de véhicules à faibles émissions pour l'état et ses établissements, les collectivités territoriales et leur groupement et ainsi que les entreprises nationales.

34. **Type de motorisation des véhicules assurant le service :** (Cocher la ou les case(s) correspondante(s))

- Véhicules à très faible émission (Électrique, dont rétrofités)
- Véhicule à faible émission (BioGNV, Biocarburant exclusif)
- Véhicules à faible émission (GNV, full-hybride)
- Véhicule diesel EURO VI utilisant du biocarburant
- Véhicule diesel EURO VI
- Véhicule diesel EURO V utilisant du biocarburant
- Autre

VII. Divers

35. **Souhaitez-vous partager à la Région des observations sur le service ?**

Entrez votre réponse

36. **Souhaitez-vous partager à la Région des observations sur la centrale régionale de réservation ?**

Entrez votre réponse

37. **Envisagez-vous de faire évoluer l'offre l'année suivante ?**

AR Prefecture

017-200041614-20241015-2024_10_04-DE
Reçu le 24/10/2024

Oui.

- Le mercredi (~~5h00 – 18h00~~ au lieu de ~~14h00 – 17h00~~) pour les deux destinations (Surgères et Aigrefeuille d'Aunis),
- Effacement de la restriction à la réservation d'une distance minimum de 3 km entre le domicile de l'utilisateur et sa destination,

 **Microsoft 365**

Ce contenu est créé par le propriétaire du formulaire. Les données que vous soumettez sont envoyées au propriétaire du formulaire. Microsoft n'est pas responsable des pratiques de confidentialité ou de sécurité de ses clients, y compris celles de ce propriétaire de formulaire. Ne donnez jamais votre mot de passe.

Microsoft Forms | Enquêtes, questionnaires et sondages basés sur l'intelligence artificielle [Créer mon propre formulaire](#)

[Confidentialité et cookies](#) | [Conditions d'utilisation](#) | [Accessibilité](#)